31 octobre 2006

**06.170**
ad 06.036

**Postulat Bernard Matthey**

**A chaque nouveau né son panneau solaire**

La majorité des femmes et des hommes de ce pays ont maintenant admis qu'il fallait freiner sérieusement notre production de $CO^2$ et accroître notre indépendance énergétique.

Qu'il est loin le temps où tout un pays était derrière ses autorités et ses ingénieurs pour construire des barrages et électrifier la ligne du Gothard ou nos transports publics. On édita même des timbres postes dont le plus célèbre, qui encombre aujourd'hui encore les collections des philatélistes, d'une valeur de 20 centimes, représentait le barrage du Grimsel.

Le projet du Service de l'énergie présenté par le Conseil d'Etat cette semaine au Grand Conseil, qui vise à prélever 0,2 centimes par kWh d'électricité distribuée pour financer deux nouveaux fonctionnaires et les mesures d'économie d'énergie qu'ils auront à mettre en œuvre, est par comparaison bien modeste et presque ridicule en regard des enjeux et surtout du souffle de nos ancêtres. Et puis prélever de l'argent sur l'électricité pour économiser du mazout ou du gaz, est-ce bien pertinent? En tous les cas on ne modifie pas une loi cantonale sur l'énergie pour si peu.

Voici maintenant une proposition concrète qui permettrait de passer vraiment à la vitesse supérieure.

Sachant que chaque habitant du canton (et de la Suisse aussi) consomme annuellement 1200 kWh d'électricité et 5000 kWh de chaleur pour ses besoins courants, il est proposé la mesure suivante:

**A chaque naissance d'un enfant, les fournisseurs d'énergie de ce nouveau client, installent quelque part dans sa région une production renouvelable, à même de fournir année après année ses besoins en électricité et en chaleur.**

Cela représente actuellement $10m^2$ de panneaux solaires photovoltaïques et $12m^2$ de panneaux solaires thermiques.

Des compensations sont évidemment possibles: éolien ou mini-hydraulique en lieu et place de solaire photovoltaïque pour la compagnie d'électricité, biomasse, biogaz ou bois à la place du solaire thermique pour le pétrolier ou le gazier. Ces derniers pourront agir en aidant financièrement les propriétaires d'immeuble à se "scolariser" ou à "passer aux pellets".

Tout empoisonneur se doit de participer aux dégâts qu'il provoque, comme le distillateur à la lutte contre l'alcoolisme, le fabricant de piles à leur élimination, le citoyen à l'épuration de ses eaux usées. Alors rien que de très normal d'impliquer cette fois sérieusement les sociétés distributrices.

Les montants annuels en jeu: 10 à 15 millions de francs d'investissements par an pour la compagnie d'électricité, 15 à 20 millions de francs pour les marchands de combustible.

A la clé 5 à 10% de plus de renouvelables dans 20 ans. Cela n'est pas énorme, mais significatif.

Avantage certain: l'Etat légifère et arrête "un modèle" après bien entendu discussion et négociation avec les compagnies. En revanche il ne s'occupe de rien, si ce n'est que contrôler que les objectifs sont atteints.

*Cosignataire:* F. Monnier.